



# Convention de stage en entreprise 3ème

publié le 08/09/2023

Vous trouverez ci-joint la convention d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 3ème. Ce "stage en entreprise", obligatoire, aura lieu du 15 au 19 janvier 2024. N'attendez pas pour commencer à chercher une entreprise d'accueil. Prenez le temps de bien lire la convention avant de la présenter à l'entreprise, première étape de ce que vous devrez faire. Une fois la convention signée par l'entreprise, vous même et vos parents, vous la rapporterez au secrétariat de direction. Date limite de retour de toutes les conventions : lundi 18 décembre 2023.

## Document joint

 [convention\\_sequences\\_d\\_observation\\_en\\_milieu\\_professionnel \(PDF de 779.2 ko\)](#)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.